

Extrait de procès-verbal

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 11 décembre 2018 à la caserne située au 379, rang Michaudville de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

Sont présents : Madame la conseillère et messieurs les conseillers

Mme Ginette Daviau, M. Alain Jobin, M. Yves Guérette et M. Michaël Bernier, président.

Est également présente :

Madame Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière.

À dix-neuf heures cinquante-trois (19h53), M. Michaël Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

**Résolution numéro 18-12-131
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DE LA RÉGIE**

Il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires de la régie pour 2019. Ces séances se tiendront le mardi au siège social situé au 379, rang Saint-Amable et débiteront à 19h45 :

22 janvier	9 avril	9 juillet	8 octobre
12 février	14 mai	20 août	12 novembre
19 mars	11 juin	10 septembre	10 décembre

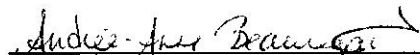
QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

Copie certifiée conforme

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le CA

Signé à Saint-Barnabé-Sud

Ce 17 janvier 2019



Andrée-Anne Beauregard
Secrétaire-trésorière